

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aether petrolei

N° d'article

15080000

Identification de substance / produit

UFI

D5Y8-J044-100F-DEGM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Mentions de danger ***

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331	Ne PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane; n-hexane; pentane

Étiquetage réduit (<= 125 ml)**Pictogrammes de danger *******Mention d'avertissement *****

Danger

Mentions de danger ***

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	Ne PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux**

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

No. CAS 64742-49-0

No. EINECS 931-254-9

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Numéro 01-2119484651-34-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Skin Irrit. 2 H315

STOT SE 3 H336

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

pentane

No. CAS 109-66-0

No. EINECS 203-692-4

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Asp. Tox. 1 H304

STOT SE 3 H336

Aquatic Chronic 2 H411

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

n-hexane

No. CAS 110-54-3

No. EINECS 203-777-6

Concentration >= 2.5 < 3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Asp. Tox. 1 H304

Skin Irrit. 2 H315

Repr. 2 H361f

STOT SE 3 H336

STOT RE 2 H373

Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 1 H373 >= 5 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Administrer du charbon médicinal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Engourdissement, Perte de connaissance, Nausées, Vomissements, troubles de système nerveux central, Narcose, détresse respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ce peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement; Le contact fréquent et prolongé contact du produit avec la peau peut provoquer dermite.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas Eliminer avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol.

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidiéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais, blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****n-hexane**

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	180 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	1440 mg/m ³

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H B R2F SSC; NS, Auge; NIOSH

pentane

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	1800 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	3600 mg/m ³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSC; PNSKT HU; NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	13964 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	5306 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
-------------	--------------------------------

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1377	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1137	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1301	mg/kg/d

pentane

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	432	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3000	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

pentane

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.23	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	1.2	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.23	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	1.2	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	3.6	mg/l

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.55	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX; Lors d'exposition intensive et prolongée utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.35 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	>= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

liquide

Couleur

incolore

Odeur

caractéristique

Point de fusion

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	44	°C
--------	----	----

Inflammabilité

évaluation	Inflammable.
------------	--------------

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	1	à	7.8	%(V)
----------------------------------	---	---	-----	------

Point d'éclair

Valeur	-43	°C
--------	-----	----

Température d'inflammabilité

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Valeur 280 °C

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

solvant organique

Remarque soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow 2.9 à 4

Remarque En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

Pression de vapeur

Valeur 573 hPa

température 20 °C

Densité et/ou densité relative

Valeur 0.66 g/cm³

température 20 °C

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

température d'auto-inflammabilité

Valeur 245 °C

Remarque Non pertinent

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosifs.

10.2. Stabilité chimique

battement. friction. La chaleur. Etincelles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. battement. friction. La chaleur. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures, Fumée, Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

n-hexane

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	rat	
CL 50	> 3000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	lapin	
DL50	> 2800	mg/kg

n-hexane

Espèces	lapin	
DL50	> 2800	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	rat	
CL 50	> 20	mg/l
Durée d'exposition	4 h	
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	OCDE 403	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	rat	
CL 50	> 23.3	mg/l
Durée d'exposition	4 h	

pentane

Espèces	rat	
CL 50	364	mg/l
Durée d'exposition	4 h	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Remarque Les critères de classification sont remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

évaluation Moyennement irritant
méthode OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant
méthode

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

évaluation Moyennement irritant
méthode OCDE 405

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Sensibilisation (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Une exposition chronique peut provoquer des troubles de peau grave.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
Source Analogie

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

évaluation Aucun effets négatifs
Source Analogie

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

évaluation Aucun effets négatifs
Source Analogie

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Les critères de classification sont remplis.
évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque Les critères de classification sont remplis.
évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Les critères de classification sont remplis.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	Oryzias latipes			
CL 50	1			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
Source	Analogie			

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	Daphnia magna			
CL 50	3.87			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
Source	Analogie			

Toxicité pour les algues (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	Raphidocelis subcapitata			
ErC50	55			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
Source	Analogie			

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

NOEC	30			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Valeur	98		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
Source	Analogie		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Toxique pour les organismes aquatiques.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow 2.9 à 4

Remarque En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

log Pow 3.6

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Le produit est facilement volatil.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1268	1268	1268
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane, pentane)	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane, pentane)	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane, pentane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations ***

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion >= 0,1 % p/p.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version: 7 / CH

Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 26.08.25

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	basé sur des données de test
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.